

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 22

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

demne et ne pas remonter à plus de trois mois de date.

» Au physique comme au moral, le gardien de la paix devrait donc être un homme absolument parfait, à la fois vigoureux et doux.

» Son recrutement se fait presque exclusivement dans l'armée; beaucoup ont été caporaux ou sergents-majors. Cependant cette règle n'est pas absolue et une porte d'entrée est aussi ouverte aux candidats civils.

» Voilà maintenant l'homme admis; il a subi irrécusablement les diverses épreuves. Aussi, il est incorporé, immatriculé comme au régiment.

» Dans les premiers huit jours on l'habillement et on l'arme, c'est-à-dire qu'on lui donne un chassepot; mais il n'en portera que le sabre-bayonnette, le fusil devant rester au magasin spécial de la police, où il le trouvera en cas de besoin.

» Cependant, de ce qu'il sort de l'armée, de ce qu'il est probe, discipliné et doux, il ne s'ensuit pas qu'il connaisse comme par une sorte d'inspiration son nouveau service, qui diffère singulièrement de l'autre, et, comme il a appris le précédent, il devra apprendre celui-là.

» Comment va-t-on l'éduquer, lui enseigner son métier?

» On va tout bonnement l'envoyer à l'école, comme un enfant, pour y apprendre sa leçon.

» Créée spécialement en 1883, l'école des gardiens de la paix s'appelle *école pratique* de la police municipale, et a son local dans la caserne de la Cité. Installée à peu près comme une école communale, on y remarque le tableau noir. Lois, décrets, ordonnances réglementant la police, tout y défile, tout y passe, tout y est écrit, commenté, expliqué.

» Mais ce qui avant tout s'y lit, ce que la craie blanche y trace à perpétuité, ce sont les principes mêmes sur lesquels repose toute la police théorique et pratique :

Ne jamais répondre aux injures par des injures, aux menaces par des menaces, aux coups par des coups.

Prévenir et ne pas réprimer.

Se servir de la douceur et non de la force.

Ne s'abriter jamais derrière le cas de légitime défense, mais laisser son arme au fourreau.

» Et tous les jours, à chaque leçon, les hommes qui se succèdent à ces pupitres, lisent ces mêmes phrases qu'on leur explique, qu'on leur commente.

» Puis à ces conférences sur les principes généraux qui régissent la police, succèdent des leçons sur les différents incidents de la rue auxquels ils seront légalement tenus de se mêler.

» Ils passent ainsi en général de quatre à six mois à l'école, sous la férule, écrivant penchés, courbés sur leurs pupitres comme des écoliers, tandis que là-bas, à côté du tableau, sur sa chaise, le brigadier-moniteur leur lit un fragment des règlements et des lois, les interrogeant à leur place tour à tour.

A ceux qui partent.

A chaque instant les journaux nous dépeignent le triste sort de compatriotes qui, sans autres ressources que leurs bras, sans s'y être assurés des

moyens d'existence, partent pour de lointains pays, avec l'idée que les caillies y tombent toutes rôties et qu'ils y feront fortune. Hélas, cette fâcheuse tendance à s'expatrier avec autant d'imprévoyance, ne date pas, comme on pourrait le croire, de la seconde moitié de ce siècle; écoutez les judicieuses réflexions que faisait, à ce propos, en 1761, le célèbre docteur Tissot, dans son *Avis au peuple* :

« L'expatriation est une épidémie dont les ravages vont en croissant, par une raison simple : c'est que le succès d'un seul en détermine cent à aller courir les mêmes hasards, et que peut-être quatre-vingt-dix-huit échoueront. L'on est frappé du bien, l'on ignore le mal. Je suppose qu'il soit parti, il y a dix ans, cent personnes pour aller ce qu'on appelle *chercher fortune*; au bout de six mois ils étaient tous oubliés, excepté de leurs parents : qu'il en soit revenu un cette année avec quelques biens au-dessus de son patrimoine, tout le pays en est instruit, et s'en occupe; une foule de jeunes gens sont séduits et partent, parce que personne ne pense que, des cent quatre-vingt-dix-neuf qui étaient partis avec lui, la moitié a péri; une partie est misérable, et le reste est de retour, sans avoir gagné autre chose que l'incapacité de s'occuper utilement dans son pays et dans sa première vocation. Le petit nombre qui réussit est publié; la foule qui échoue reste dans un profond oubli. Le mal est très grand et très réel. Quel pourrait en être le remède ?

» Il suffirait peut-être de faire connaître le danger; et le moyen est aisé : il n'y aurait qu'à tenir annuellement un registre exact de ceux qui sortent et, au bout de six, huit, dix ans, en publier la liste avec le succès de leur voyage. On ne verrait pas autant de gens quitter leur lieu natal, dans lequel ils peuvent vivre heureux en travaillant, pour aller dans les pays étrangers, chercher des établissements, dont les listes que je propose leur démontreraient l'incertitude. »

Mesdames.

Un des collaborateurs du *XIX^{me} Siècle*, qui signe B. de B., publie de temps en temps, dans ce journal, d'intéressantes communications sur la vie domestique. Nous extrayons, à votre intention, d'une de ses dernières chroniques, les lignes suivantes :

Une grande préoccupation pour toutes les maîtresses de maison, est l'ordonnance des repas. La question *menu* ayant son importance, j'ai pensé rendre service à celles qui me lisent, en essayant de les guider dans cette tâche difficile et parfois compliquée.

Le mérite est de faire bien, tout en agissant avec économie.

Le premier point à établir, c'est qu'il est

des mets qu'on ne mange que le matin, d'autres qui sont exclusivement réservés au dîner; et qu'enfin, lorsqu'on a une entrée de viande et un rôti, il est indispensable que ces deux plats soient l'un, de viande blanche, et l'autre de viande noire. Peu importe l'ordre dans lequel on les place; mais ce serait manquer à toutes les règles que de faire une entrée d'agneau par exemple et un poulet comme rôti, ou un canard comme entrée et un rôti de bœuf ou de gigot ensuite.

Ce premier point établi, il faut se souvenir que la variété des mets est une des conditions essentielles pour exciter l'appétit. Dans un ménage bien tenu, rien ne doit se perdre. On mange donc jusqu'au dernier morceau tout ce qui se sert sur la table; mais c'est précisément sur la question des restes que doit se montrer inventive l'imagination d'une bonne maîtresse de maison et d'une cuisinière habile.

L'art d'accommoder les restes en est un assurément et non des moins appréciables; il permet de servir sous des formes bien diverses tout ce qui a déjà paru sur la table, de faire du nouveau avec de l'ancien; et souvent de composer des mets exquis dont la cuisine de ménage a, seule, le monopole.

C'est ainsi qu'on fait d'excellentes croquettes avec des restes de poulet, ou de volaille quelconque, imprésentables sous d'autres formes; des gratins et des hachis parfaits avec du bœuf bouilli, des quenelles avec des débris de poisson; je dis débris pour bien exprimer mon idée, car il n'est pas besoin pour cela d'avoir des filets entiers. Assurément, non.

On termine très bien un gigot, sous la forme d'un bon ragoût, avec des pommes de terre, voire quelquefois avec des carottes et des navets mélangés à ces tubercules. C'est, ce qu'au restaurant on appelle un *navarin*.

Le *navarin* frais se fait avec de la poitrine de mouton que l'on fait revenir dans le beurre, et bien dorer, avant de commencer le roux qui est la base de ce genre de ragoût.

Je dois dire que le roux blond est plus délicat que le roux brun, et qu'un peu de raisinet de tomates lui communique à la fois de la couleur et une saveur exquise.

Le reste d'une purée de pommes de terre, au maigre, bien entendu, additionnée d'eau ou de lait, ce qui vaut mieux, et servie sur une bonne chiffonnade de cerfeuil, compose un délicat *potage Saint-Germain*.

On utilise les restes de légumes cuits à l'eau en une parfaite salade russe de ménage, si on y ajoute un ou deux œufs durs coupés en quartiers, une laitue et de la sauce mayonnaise.

Le gouvernement italien, en présence des plaintes qui lui arrivent de toutes parts sur l'état général de gêne des populations du royaume, vient d'ordonner une enquête sur les salaires payés aux ouvrières. Voici quelques-unes des réponses vraiment navrantes adressées par les préfets :

Préfet d'Ascoli : Les ouvrières des champs ont 50 centimes par jour; celles qui sont payées au mois reçoivent la nourriture, une pièce de vêtement et 2 francs par mois.

Préfet d'Avelino : Les journalières qui ne sont pas nourries touchent 45 centimes ; celles qui contractent un engagement d'un an ont la nourriture, le logement, et 30 francs pour toute l'année.

Préfet de Chicot : Les ouvrières ont 25 ou 50 centimes par jour, suivant qu'elles sont ou ne sont pas nourries par ceux qui les emploient.

Préfet de Fermo : Le salaire, sans la nourriture, est de 35 centimes en hiver, de 50 centimes en automne et de 75 centimes en été.

Préfet de Messine : Les ouvrières ont 60 centimes si elles pourvoient elles-mêmes à leur nourriture et 30 centimes si le patron s'en charge.

Préfet de Pérouse : Les salaires journaliers sont les mêmes que dans la province de Messine. Les femmes, payées à l'année, ont le logement, la nourriture et de 39 à 45 francs.

Nous empruntons à une chronique scientifique, publiée dans le *Petit Marseillais*, les amusantes réflexions qui suivent. Il s'agit de l'odorat.

« La femme, dont l'intelligence est aussi éveillée que celle de l'homme, et dont les sens sont, en général, plus fins, est cependant inférieure à son compagnon au point de vue de l'odorat. Malgré l'usage du tabac et de l'alcool, qui pervertit ses sensations, l'homme perçoit les odeurs les plus subtiles avant que la femme les ressente. L'expérience a été faite avec des essences dans des pièces fermées. Un deux cent millionième d'odeur dans l'atmosphère suffit pour que l'homme reconnaisse et accuse l'odeur. La femme ne s'en aperçoit pas.

« Mais il ne faut pas que la plus laide moitié du genre humain se hâte de triompher. Si l'homme éprouve de plus délicieuses sensations, lorsque les parfums du printemps embaument l'air des bois, il se trouve moins avantagé dans beaucoup d'autres circonstances où l'odorat procure des surprises désagréables. On dit que l'existence n'est pas couleur de rose. Elle n'est pas non plus toujours odeur de rose.

« Et puis, il est nécessaire de se convaincre que la finesse du nerf olfactif n'est pas un indice de civilisation. Avec son nez plus sensible l'homme de nos villes se rapproche, plus que la femme, de l'homme des bois primitif, du singe et des animaux pour lesquels le flair est une arme d'attaque ou de défense. De nos jours encore, les sauvages de l'Océanie éventent une piste à l'odorat, comme les chiens de chasse. Ce n'est pas un avantage bien grand que de s'en rapprocher. »

Chiens.

A l'occasion du séquestre imposé actuellement sur les chiens de notre canton il est curieux de lire ces quelques passages d'une ordonnance de LL. EE.

après plusieurs cas de mort causés par des chiens enragés.

« Ordonnent que dès demain matin 19 novembre 1796 tous les chiens qui seront rencontrés dans la ville, seront sur le champ assommés, lors même qu'ils auraient la marque de l'impôt ou qu'ils seraient avec leurs maîtres, avec ou sans muselière, avec ou sans attache.

« Quant à la campagne, tout individu qui rencontrera un chien quel qu'il soit, est autorisé à faire feu dessus, ou de lui donner la mort de tout autre manière.

« Ceux qui garderont leurs chiens sont invités de la manière la plus forte de les tenir à l'attache dans l'intérieur de leur appartement, d'en avoir le plus grand soin et de les surveiller attentivement afin de leur faire donner la mort avant que la maladie se soit manifestée, leur déclarant qu'à la moindre réclamation contre les dits chiens, on ira les assommer chez eux. »

A l'opéra.

Un de nos abonnés de Lausanne nous écrit :

Je ne veux pas revenir sur la question des chapeaux de dames au théâtre, car on a déjà dit là dessus tout ce qu'on pouvait dire. Cette question ne sera du reste jamais résolue ; la mode éminemment changeante ramènera toujours, à quelques variétés de formes près, et la capote qui n'est pas encombrante, et le chapeau largement ailé, enrubanné, panaché, qui empiète à droite et à gauche sur les fauteuils voisins, et devient un supplice pour l'infortuné qui se trouve placé derrière.

Encore n'y a-t-il que demi-mal si la dame a reçu de la nature une nuque agréable à contempler, mais s'il n'en est pas ainsi, si elle est laide et mal tournée, il n'y a aucune compensation, le supplice est sans adoucissement.

Bref, lors des dernières représentations d'opéra, je me trouvais placé derrière deux énormes chapeaux qui me faisaient tantôt lever la tête, tantôt l'incliner à droite et à gauche pour voir la scène. Au risque de gagner un torticolis je pris assez gaiement mon parti de la situation qui m'était faite ; je ne voyais rien, mais j'entendais, seule jouissance qu'aucun chapeau, si énorme soit-il, ne pouvait m'enlever.

A ma gauche, une dame, coiffée d'une petite et gracieuse capote, ne gênant la vue de personne, gémissait comme moi derrière ces deux monuments. N'y tenant plus, elle me dit, sur un ton de fine raillerie, et assez haut pour être entendue des dames-paravent :

— Pardon, monsieur, est-ce qu'on a déjà levé le rideau ?

— Mais sans doute, madame, répondis-je d'un air étonné.

— Ah ! vraiment ?... J'en doutais, ne voyant absolument rien !

Je vous avoue, monsieur le rédacteur, que cette critique, dans la bouche d'une dame, m'a fait énormément plaisir.

Un abonné.

La Photographie.

Au premier étage d'un hôtel portant le numéro 14 dans la rue de la Bienfaisance, dans le grand salon, seule en face de son piano, occupée à déchiffrer la partition de *Sigurd*, se tenait assise M^{lle} Adrienne Leroy.

Tout entière à son étude, elle ne prêtait nulle attention aux bruits du dehors, quand un laquais galonné, d'allures fort correctes, apparut à la porte. S'avancant vers la jeune fille, sur un plateau d'argent, il lui présenta une lettre.

Etait-ce enfin l'épreuve de la photographie depuis quelques jours si impatiemment attendue ?

D'une main hâtive et avec une curiosité bien naturelle, M^{lle} Leroy s'empressa d'ouvrir l'enveloppe. Tout à coup, un cri de surprise s'échappa de sa bouche en retirant de cette enveloppe non sa propre image, mais celle d'un grand et beau garçon paraissant âgé d'une trentaine d'années.

Sous le coup d'une assez vive émotion, craignant une mystification ou tout au moins une plaisanterie d'un goût douteux, elle sentit le cœur lui battre fort et le rouge lui monter au visage.

Pour bien s'assurer que l'envoi venait en ligne directe de chez le photographe, prestement elle retourna le carton.

Nul doute à concevoir ; comme pour lui servir de passeport et en indiquer la provenance, le timbre de la maison Liebert figurait parfaitement en tête. Alors, fausse direction, pensa-t-elle, et simple erreur d'adresse. Désormais rassurée, un bon sourire erra sur ses lèvres et le nuage de contrariété qui, un moment, avait obscurci son front, disparut complètement.

L'œil de la jeune fille, rencontrant à nouveau la photographie, s'y arrêta, cette fois, avec une complaisance marquée. Pas mal du tout, ce jeune homme ! Sa fine moustache dessinait son trait noir au-dessus de la bouche, petite, rouge, agréablement d'une pointe de raillerie. L'ensemble de la physionomie respirait la sympathie et la figure avait, ma foi, grand air.

Un peu intriguée, M^{lle} Leroy scrutait avec insistance son souvenir, mais il se montrait rebelle. Elle ne se rappelait pas avoir vu le jeune homme nulle part. A quelle classe de la société pouvait bien appartenir cet inconnu, se demandait-elle ? Forcément, ce dernier point restait également sans réponse.

Dès sa rentrée à l'hôtel, M^{me} Leroy fut mise au courant de l'aventure et, sans y attacher aucune importance, elle fut la première à en rire. Dans une maison bien achalandée — celle de Liebert rentrait dans cette catégorie — pareil fait ne peut-il se présenter chaque jour ?

— Nous aurons, du reste, demain, l'explication de ce quiproquo en passant rue de Londres, ajouta la maman sous forme de conclusion.

Elle n'attendit pas jusque-là. Le soir mé-